

# DELIBERATION DU COMITE DE POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 09 décembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à Reillon sous la Présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 30 Présents : 23
Votants : 26
Nombre de suffrages exprimés : 26
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

**Etaient présents :**

M. BERTRAND Hervé, Mme COLAS Claudine, M. COLIN Philippe, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GEX Christian, M. GOGLIONE Jean-Marie, M. HAINZELIN Francis, M. JAMBOIS Guy, M. LAVOIL Jacques, M. MARCHAL Michel, M. MARTIN Jean-Paul, M. MULLER Bernard, M. PISTER Jacques, M. SERVANT Guy, M. SONREL Christophe, Mme VAUDEVILLE Sabrina, M. ZABEL Bernard.

**Etaient excusés avec pouvoir :**

M. ACREMENT René donne pouvoir à M. MULLER Bernard, M. BAUDOIN Jacques donne pouvoir à M. DUJARDIN Bruno, M. LAMBLIN Jacques donne pouvoir à M. BERTRAND Hervé.

**Etaient excusés remplacés par leur suppléant :**

M. ARNOULD Philippe, M. BIENTZ Guy

**Etaient excusés :**

M. AUBERT Jean-Christophe, M. BOUCAUD Christian, M. HAUVILLER Jonathan, Mme JACQUOT Dominique, M. MERCIER Thierry

**Voix consultative :** M. RICHARD Claude (présent), Mme Sophie LEHE (excusée)

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme VAUDEVILLE Sabrina

2015-050

Date de convocation  
02/12/2015

## **Demande de subvention pour l'ingénierie 2016 auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental**

Jusqu'à présent, le Conseil départemental apporte son soutien à l'ingénierie des Pays en prenant en charge une partie des salaires et des charges de fonctionnement tant pour l'animation du Pays que pour celle du Groupe d'Action Locale LEADER. Le nouveau contrat actuellement en cours de discussion devrait continuer à prendre en charge ce type de dépenses. Il est proposé de solliciter dès à présent le conseil départemental sur son appui à l'ingénierie du PETR dans son principe pour respecter la date du 31 décembre de l'année précédente. Les montants sont présentés sur la base de ceux de 2015.

Le Conseil Régional n'accompagne habituellement que l'ingénierie de Pays hors Groupe d'Action Locale. Par anticipation de la fusion avec l'Alsace et la Champagne-Ardenne, il semble intéressant de solliciter une subvention pour l'ingénierie de Pays (GAL y compris), étant donné que nous ne connaissons pas à ce jour la politique

d'accompagnement de la nouvelle région.

La demande est réalisée sur la base des conditions financières connues à ce jour sachant que le contrat de partenariat Lorraine et Territoire (CPLT) indique l'accompagnement de l'ingénierie comme un enjeu.

« Pour un chargé de mission : 50% de 36 000,00 €/an par ETP salaires et charges comprises.

Pour poste de secrétariat et de comptabilité : 50% de 27 000,00 €/an par ETP salaires et charges comprises. Le nombre de postes subventionnés est plafonné selon la strate de population à savoir 5 ETP pour le Pays du Lunévillois.»

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,  
Après avis FAVORABLE du Bureau du Pôle, le comité du Pôle, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention (voir tableau annexé),
- **AUTORISE** le Président à solliciter cette demande auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette demande de subvention,
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution des montants de subventions sollicitées auprès des différents partenaires financiers

Date d'affichage :

14 DEC. 2015

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture le :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Reillon

Le Président

Hervé BERTRAND



## INGENIERIE 2016

DEPENSES		RECETTES						
Ingénierie Pays (PETR + Maison du Tourisme)								
POSTES DE DEPENSES	MONTANTS	REGION		CONSEIL DEPARTEMENTAL 54 animation Pays	CONSEIL DEPARTEMENTAL 54 animation Pays	Mode de calcul	Fonds propres	
		subvention sollicitée	subvention sollicitée					
Salaires sur postes subventionnables:								
Direction	49 300,00 €	18 000,00 €						
Comptabilité	33 180,00 €	13 500,00 €						
Chargé de mission mobilité	45 022,00 €	18 000,00 €						
Secrétariat	24 250,00 €	11 500,00 €						
Directeur Maison du Tourisme	36 000,00 €	18 000,00 €						
Frais de fonctionnement Pays	45 000,00 €					3 674,40 €	8%	
<b>TOTAL subventionnable</b>	<b>232 752,00 €</b>	<b>79 000,00 €</b>				<b>60 000,00 €</b>		
soit 1,13€ / habitant								
Ingénierie Groupe d'Action locale LEADER								
POSTES DE DEPENSES	MONTANTS	LEADER 2014-2020		CONSEIL REGIONAL		CONSEIL DEPARTEMENTAL 54		Fonds propres
		animation GAL	animation GAL	animation GAL	animation GAL	animation GAL	animation GAL	
Salaires sur postes subventionnables:								
Frais de personnel +Dépôt	67 800,00 €							
Frais de fonctionnement GAL	6 200,00 €							
<b>TOTAL subventionnable</b>	<b>74 000,00 €</b>							<b>6 000,00 €</b>

